Texte : Le père n'est pas un expert

Auteur : MGR Nicodème Anani Barrigah-Benissan

Œuvre: Crise d'autorité, Abus de pouvoir

Editions: Le masque noir, 2022.

On l'a déjà dit, « l'autorité » légale-rationnelle, ne peut pas vraiment être appelée une autorité. L'autorité véritable, on l'a montré avec ARENDT, implique toujours une dimension de hiérarchie et exclut, par là même, la dimension argumentative et discursive qui consiste à donner une justification rationnelle pour rendre l'ascendance acceptable.

Or, la famille est le lieu dans lequel, la distribution des places et des rôles est *naturelle*. Nul n'est jamais appelé à *justifier pourquoi* c'est un tel qui doit être le père et pourquoi c'est une telle qui jouit de l'autorité maternelle. Car le père, dirait le philosophe Fabrice HADJADJ, n'est pas un expert et il n'a pas besoin de l'être. Il faut même aller plus loin : dans la tradition chrétienne, seul Lucifer a osé demander au Père de justifier sa paternité.

La famille est donc le lieu où l'autorité se reçoit *naturellement*. Il faudrait ici citer en entier ces remarques de Hadjadj. Dans la famille, écrit-il, « ce n'est pas la compétence qui y fonde l'autorité. C'est l'autorité reçue, malgré ses faiblesses, qui se met par la suite en quête d'une certaine compétence, sans doute, mais qui possède aussi son efficacité propre quoique paradoxale. L'autorité sans compétence a une valeur en soi, et même une valeur sans prix. D'une part, le père y montre qu'il n'est pas le Père, avec une majuscule, qu'il est lui-même un fils, et donc qu'il doit avec son fils se tourner vers une autorité plus haute que la sienne. D'autre part, puisque son autorité ne vient pas d'une compétence, mais d'un don, le père ne peut pas faire de l'enfant sa créature, et essayer de le valoriser sur sa propre échelle de valeur : il doit l'accueillir comme un mystère. Et c'est cela l'autorité la plus profonde, qui se distingue de toute compétence fonctionnelle. Elle n'instruit pas l'enfant en vue de telle ou telle qualification particulière, elle lui manifeste le mystère de l'existence comme don reçu.

L'enfant, par sa seule présence, vient naturellement poser la question la plus critique de toutes : « pourquoi m'astu donné la vie » ? La réponse à cette interrogation que les parents prennent en charge avant même que l'enfant puisse parler ou dire une phrase, cette réponse est à la fois une responsabilité et une reconnaissance : responsabilité à faire grandir cette vie qu'on a donnée (augere - autorité - faire croître) et reconnaissance que ce ne sont pas les parents qui donnent la vie puisqu'ils l'ont reçue eux-mêmes (dans le rapport de l'autorité au passé, précisément). Ce qui confirme ce qu'on disait de l'autorité: elle se reçoit et n'exerce vraiment l'autorité que celui qui obéit à sa source. Mais ce n'est pas là une façon de justifier la chose et il est toujours vrai qu'en ce domaine, aucune justification n'est nécessaire ni même possible: car, le simple fait que les parents aient accepté euxmêmes la vie, le simple fait qu'ils aient décidé de la transmettre à un enfant - ou qu'ils l'assument lorsque l'enfant est arrivé comme l'on dit, à tort, par « accident » cela montre de soi-même qu'ils ont accepté l'autorité de la vie sur leurs propres personnes. Donc, si jamais un de leurs enfants, assez hardi, leur posait effectivement la question qu'il constitue (« pourquoi m'as-tu donné la vie? »), la seule réponse intelligente serait, de leur part, de lui dire: « Va demander à ton grand-père pourquoi il m'a donné la vie! » Et le grand-père à son tour, n'aurait rien de plus intéressant à dire que de renvoyer cet enfant inquisiteur vers son arrière-grand-père et ainsi de suite, jusqu'au jour où il comprendra que l'autorité véritable que son père ou sa mère ont sur lui ne possède aucune justification possible.

Un père n'est donc pas un expert. C'est ce qu'il a naturellement reçu et le peu d'expérience qu'il en a faite qui lui en donnent l'autorité - et non la connaissance qu'il a acquise (il n'y a pas d'école pour apprendre à être père et mère et ceux qui voudraient en créer sont à plaindre.) L'autorité parentale procède de la transmission de quelque chose d'à la fois intérieur et intime, mais aussi de transcendant, plutôt que de quelque *acquis* extérieur. D'où la question même de l'exemplarité qui est ici redoublée. L'expert peut ne pas appliquer ce qu'il dit, le père y est obligé. L'expert emploie des preuves, le père n'est que témoin d'une histoire plus longue que lui, qu'il trouve bonne parce qu'elle lui a donné la vie et lui a permis de la transmettre - et c'est à ce titre qu'elle fait autorité pour lui-même et fait de lui, le garant de cette même autorité vis-à-vis de sa progéniture.